



Pétition métiers et statuts

La discussion est ouverte sur le métier des enseignants du 2nd degré.

Ces derniers ont vu leur charge de travail croître au fil des années, leurs missions se diversifier, le métier devenir de plus en plus prenant.

Ils n'ont bénéficié, contrairement à d'autres, d'aucune réduction du temps de travail depuis 1950, alors même que les réformes alourdissaient leur charge de travail, que le nombre d'élèves à encadrer augmentait.

Ces phénomènes, liés à la faiblesse des rémunérations, ont détourné du métier nombre d'étudiants et la crise de recrutement actuelle n'est pas jugulée.

C'est pourquoi, les discussions ouvertes doivent déboucher sur des moyens permettant de diversifier les apprentissages, une évolution de notre métier porteuse d'améliorations, au-delà du respect d'une définition du maximum de service en heures hebdomadaires d'enseignement et de la qualification disciplinaire déjà obtenu par le SNES.

Les enseignants des collèges, lycées et post-bac exigent du Ministre

dans l'immédiat

- Le doublement de l'ISOE, qui constituerait un premier pas vers une véritable reconnaissance des missions liées à l'enseignement.
- Le maintien de l'intégralité des heures de décharges statutaires (laboratoire, cabinet, coordination EPS...), l'inscription de la chorale dans le service parce

qu'elles correspondent à un besoin pédagogique au bénéfice des élèves.

- L'augmentation de l'indemnité des TZR et de leurs frais de déplacement ainsi que pour ceux qui ont un service partagé entre plusieurs établissements.
- L'alignement de l'indemnité des CPE et enseignants documentalistes sur l'ISOE revalorisée.
- Des mesures de carrière (élargissement des promotions de corps ou de grade, amélioration des rythmes d'avancement, débouchés sur les grilles de rémunération supérieures...)

des mesures programmées

- Sur l'intégration dans le service de la concertation
- Sur les modalités de mise en œuvre d'un abaissement progressif des maxima de service.
- Sur une revalorisation des salaires par une refonte de nos grilles indiciaires